CONFÉRENCE INTERNATIONALE

TRAITE DES PERSONNES DANS ET DE L'AFRIQUE

Co-organisée **par Caritas Internationalis** et le **Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement**

5 septembre 2016 – 7 septembre 2016

Abuja - Nigeria

Accueillie par **CARITAS NIGERIA**

SUJET : Exploitation, traite et travaux des enfants en Afrique

ETAT DE LA QUESTION EN AFRIQUE

- De nombreux enfants sont exploités directement ou indirectement dans diverses circonstances : exploitation sexuelle, travail domestique, travail dans les mines ou les plantations agricoles, recrutement par les groupes et forces armés dans les zones de conflits,…
- Au Sud du Sahara, 59 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans soit 1 sur 5 travaillent notamment dans des plantations et les mines du continent ;
- Selon l'UNICEF, cité par Jeune Afrique 56ème année, n° 2894, du 26 juin au 2 juillet 2016, près de 40 000 enfants travaillaient dans les mines du Katanga (Sud – Est de la République Démocratique du Congo) en 2014
- La quasi-totalité des enfants sont employés par le secteur informel
- Ils ne sont pas assez protégés par les pouvoirs publics et sont privés d'aller à l'école et effectuent souvent des tâches dangereuses pour leur santé (porter de lourdes charges, usage d'objets tranchants, manipulation de substances chimiques, exploitation sexuelle,…) ;

DEFIS ACTUELS

- Prise de conscience du problème par toutes les parties prenantes en vue de leur engagement dans la lutte contre la traite/ l'exploitation d'enfants
- Vulgarisation des textes existants (Conventions, Lois, …) et leur mise en application

- Création d'un environnement favorable à la lutte contre la traite / l'exploitation et les travaux des enfants en Afrique (, développement des mécanismes de protection, ,…)

PARTIES PRENANTES QUI TRAVAILLENT SUR LE SUJET ET LEURS ROLES

N°	Acteurs	Rôles	Recommandations
1	Pouvoirs publics - Parlement - Gouvernements - Justice - Services spécialisés (Police,…),	- Elaboration des lois - Décideurs - Protection	- Renforcer les lois anti – traite - Sanctionner les acteurs dans la chaîne de la traite d'enfants
2	- ONG nationales, régionales et sous-régionales et internationales - Organisations confessionnelles - Communautés locales	- Plaidoyer et Lobbying - Protection	- Développer les mécanismes de surveillance et de protection, - Renforcer le travail en réseaux
3	- Entreprises multinationales du secteur minier et / ou agricole, - Coopératives,	- Exploitation / Traite des enfants	- Assumer leur responsabilité sociétale/ sociale
	- Réseaux criminels, Fournisseurs, Proxénètes,… - Intermédiaires multiples et variés	- Exploitation / Traite des enfants	-

QUELS SONT LES RESULTATS DES ACTIONS MENEES ET LES CHANGEMENTS OBTENUS

A. PAR D'AUTRES ACTEURS ?

Dans le secteur des mines

- Révélations et/ou Pressions des ONG et media, par exemple:
  - en Janvier 2016 : Afrewatch et Amnesty Intrernational ont produit un rapport accusant 16 grands groupes (dont Apple, Samsung, Microsoft et Sony) de ne pas procéder aux vérifications de base pour s'assurer que la fabrication de leurs produits n'intégrait pas de cobalt extrait par des

enfants en RDC qui représentent50 % de la production mondiale de cobalt
    - en Mars 2016, le journal Le Monde a accusé Lafarge – Holcim de produire du ciment à base de minerai extrait par des enfants en Ouganda
- Timides engagements des parties prenantes telles que les multinationales dans le cas du secteur minier (Par exemple Lafarge –Holcim dans sa réponse à l'accusation du Monde indique ce qui suit «une enquête approfondie a été menée par des auditeurs indépendants et qualifiés qui n'ont trouvé aucune preuve matérielle que Hima (sa filiale ougandaise) ou ses fournisseurs utilisent ou sont au courant de l'utilisation du travail d'enfants au sein de la chaine d'approvisionnement » … avant d'assurer que « elle a adopté des politiques strictes en conformité avec les principes des Nations Unies et avoir mis en place un code de conduite des fournisseurs » et admettant que toutefois elle allait devoir « revoir et améliorer continuellement son processus de contrôle ».

Dans le secteur agricole par exemple dans les plantations de Cacao

- Plus de 50 % de production de cacao proviennent du Ghana et de la Côte d'Ivoire

Cas de la Côte d'Ivoire

- Entre 330 000 et 1 million d'enfants travaillaient en 2014 dans les plantations de cacao
- Fondation «Initiative Mondiale pour le Cacao (ICI) », née en 2002, tente de mettre en œuvre le Protocole Harkin –Engel qui a comme partenaires aussi tous les grands du secteur (Mars, Mondelez et Ferrero)

B. PAR LES ORGANISATIONS CONFESSIONNELLES ET SURTOUT DE NOTRE EGLISE ?

Dans le secteur du DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion), les Organisations de l'Eglises catholiques dans certains pays ayant connu des conflits (RDC, …) tels que Caritas Congo ASBL (Caritas nationale et Caritas diocésaines) ont bénéficié des appuis de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement pour accompagner la réinsertion socio-économique des ex-Combattants et des EAFGA (Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés).

S'agissant de ces enfants, on peut noter ce qui suit :

- certains ont été remis à l'école et ont bénéficié de l'accompagnement de Caritas (paiement des frais de scolarité, soins médicaux, fournitures scolaires,…) jusqu'à la fin du cycle d'études. Il a été reporté des cas d'élèves ayant fini leurs études secondaires et parmi eux certains sont allés à l'Université.
- D'autres ont été remis dans leurs communautés d'origine après d'âpres négociations en vue de leur acceptation.

UNE BONNE PRATIQUE (BREVE DESCRIPTION) ?

- Documentation / Capitalisation d'expériences et publication sous forme d'un écrit spécifique partageable, décrivant la nouvelle vie de ces ex – EAFGA (success stories ?)

SI JUSQU'A PRESENT, L'EGLISE N'A PAS FAIT UN TRAVAIL DIRECT ET IMPORTANT SUR LE SUJET, COMMENT POURRA-T-ON CHANGER CELA ET S'ENGAGER PLUS DANS LE FUTUR PROCHE ET A LONG TERME ?

- Sensibiliser les Autorités (Evêques), les Universités et les Congrégations religieuses au sein de l'Eglise sur le sujet
- Appuyer les structures de l'Eglise en vue de monter des projets/ programmes pilotes
- Mener des évaluations de ces projets/programmes pilotes et diffuser les résultats obtenus en vue d'étendre l'expérience sur une échelle plus importante
- Les universités catholiques peuvent mener des recherches et produire des rapports dont les organisations de l'Eglise pourront se servir pour le plaidoyer / lobbying basé sur des évidences

REFERENCE AUX ODD/SDGS

- Sensibiliser les Autorités, les Universités et les Congrégations religieuses au sein de l'Eglise sur les ODD/SDG (il n'est pas évident que tout le monde les connaît) ;
- Encourager les structures de l'Eglise (Caritas, Justice & Paix, Universités, Congrégations religieuses, ….) à participer aux cadres de dialogue et de concertation regroupant plusieurs acteurs (Gouvernements, Partenaires Techniques et Financiers et Organisations de la Société civile) en vue du monitoring de la mise en œuvre des ODD/SDGs dans leurs pays respectifs
- Mener des évaluations indépendantes de la mise en œuvre des ODD/SDG et utiliser les rapports ad hoc pour le Plaidoyer

SUGGESTIONS POUR SE PREPARER A TRAVAILLER SUR LA PREVENTION EN TANT QU'ORGANISATIONS RELIGIEUSES

Développer des actions de Plaidoyer/ Advocacy & Lobbying pour

- que les pouvoirs publics africains s'impliquent davantage dans la lutte contre l'exploitation et la traite des enfants en Afrique ;
- que les pouvoirs publics africains améliorent la part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation des plus jeunes (en moyenne plus de 40 % de la population ne sont jamais allée à l'école dans la plupart des pays africains). Ici, les organisations de l'Eglise peuvent faire du « *Budget / Public expenditures tracking* » ;
- la ratification des réglementations relevant du Droit international par tous les pays africains : par exemple, l'Organisation Internationale du Travail a édicté une réglementation sur le travail des enfants, ratifiée à ce jour par 168 Etats dont le Burkina Faso, la RD Congo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Sénégal. Cette réglementation fixe à 15 ans l'âge minimum pour travailler (Convention 138) et à 18 ans l'âge requis pour les travaux les plus pénibles et dangereux (Convention n° 182).

Intensifier la Sensibilisation des communautés

- Sur le continent, beaucoup d'enfants aident leurs parents (champs, travaux domestiques,…) : les enfants de 13 à 15 ans peuvent être autorisés à exécuter des travaux légers si cela ne cause pas de préjudice à leurs 3 S (Santé, Scolarité, Sécurité)

Renforcer la Collaboration avec le secteur privé spécialement les Entreprises (Responsabilité sociétale/ sociale des Entreprises)

- Certaines Entreprises multinationales disposent d'agents de liaison (rémunérés comme c'est le cas pour Nestlé en Côte d'Ivoire) dans les communautés et les coopératives dont le rôle est **d'identifier les situations à risques et de sensibiliser les populations ;**
- D'autres n'assument que rarement leur responsabilité sociale/ sociétale.

Questions for discussions during the Conference:

1. What do you see as the key added value that Church's Organisations could bring in the response to the human traffiking issue ?

2. What role can the Church's Organisations could play better in this issue in the future ?

3. What are the particular challenges to deal with ?

Documents de base utilisés :

1. Dossier Responsabilité sociétale des entreprises. Le travail des mineurs, un défi majeur, publié par Jeune Afrique, 56ème année, n° 2894, du 26 juin au 2 juillet 2016, pp64-66

2. Child migrant and child trafficking in West Africa, article prepared for German development magazine 'Welt – sichten ' (due for publication in German, february 2010)